

**Centraide Haute-Côte-Nord /
Manicouagan**

**États financiers
Au 31 mars 2019**

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Centraide Haute-Côte-Nord / Manicouagan,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **CENTRAIDE HAUTE-CÔTE-NORD / MANICOUAGAN (Organisme)**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme perçoit des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, l'insuffisance des produits sur les charges, l'actif à court terme, l'actif net et les flux de trésorerie.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Baie-Comeau, Canada
Le 16 mai 2019

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A128584

Centraide Haute-Côte-Nord / Manicouagan

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

PRODUITS

Dons prévus	642 705 \$	664 244 \$
Écart de campagne	(28 535)	(62 165)
Dons réels	614 170	602 079
Intérêts	2 988	2 247
Contribution du Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables	-	7 050
	<u>617 158</u>	<u>611 376</u>

FRAIS DE COLLECTE DE FONDS (annexe A)

110 801 109 221

FRAIS DE PROGRAMMES

Allocations aux organismes	480 240	493 359
Programmes - Centraide (annexe C)	53 121	51 861
	<u>644 162</u>	<u>654 441</u>

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

(27 004) \$ (43 065) \$

Centraide Haute-Côte-Nord / Manicouagan

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

	Investi en immobili- sations corporelles	Affecté	Non affecté	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	2 099 \$	18 151 \$	299 080 \$	319 330 \$	362 395 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(765)	-	(26 239)	(27 004)	(43 065)
Investissement en immobilisations corporelles	1 403	-	(1 403)	-	-
Affectations internes (note 6)	-	12 338	(12 338)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	2 737 \$	30 489 \$	259 100 \$	292 326 \$	319 330 \$

Centraide Haute-Côte-Nord / Manicouagan

BILAN

Au 31 mars

2019

2018

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	41 949 \$	72 035 \$
Compte épargne, 1,20 %	277 922	272 708
Créances (note 3)	2 308	8 879
Frais payés d'avance	3 338	3 338

325 517 356 960

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

2 737 2 099

328 254 \$ 359 059 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 5)	35 928 \$	39 729 \$
-----------------------------------	-----------	-----------

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	2 737	2 099
Affecté (note 6)	30 489	18 151
Non affecté	259 100	299 080

292 326 319 330

328 254 \$ 359 059 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Centraide Haute-Côte-Nord / Manicouagan

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges

(27 004) \$

(43 065) \$

Élément sans effet sur la trésorerie

Amortissement des immobilisations corporelles

765

1 266

(26 239)

(41 799)

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

2 770

15 733

(23 469)

(26 066)

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles

(1 403)

-

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(24 872)

(26 066)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
début de l'exercice

344 743

370 809

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
fin de l'exercice

319 871 \$

344 743 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent
des éléments suivants :

Encaisse

41 949 \$

72 035 \$

Compte épargne, 1,20 %

277 922

272 708

319 871 \$

344 743 \$

Centraide Haute-Côte-Nord / Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, recueille des fonds pour le support financier d'organismes bénévoles et communautaires. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les dons sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont perçus. Par conséquent, aucun don à recevoir n'est comptabilisé.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Apports de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Organisme engage des frais de gestion et d'administration générale afin de soutenir ses secteurs de fonctionnement. Il répartit ces frais entre les frais de collecte de fonds et les programmes en utilisant la méthode de répartition fondée sur les heures consacrées aux activités réalisées. Selon cette méthode, les frais de gestion et d'administration générale tels qu'ils figurent aux annexes A et C sont répartis comme suit :

- L'Organisme impute 60 % (2018 - 68 %) aux frais de collecte de fonds et 40 % (2018 - 32 %) aux programmes.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres qu'avec les membres de la direction qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	20 %

Allocations aux organismes

Les allocations aux organismes sont comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont payées ou à payer lorsque les sommes sont engagées et autorisées par une résolution du conseil d'administration.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Centraide Haute-Côte-Nord / Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

3. CRÉANCES

	2019	2018
Taxes à la consommation	2 308 \$	5 879 \$
Dépôt de garantie, sans intérêts	-	3 000
	2 308 \$	8 879 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de bureau	3 402 \$	665 \$	2 737 \$	1 549 \$
Équipement informatique	14 172	14 172	-	550
	17 574 \$	14 837 \$	2 737 \$	2 099 \$

5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2018
Comptes fournisseurs	2 314 \$	3 923 \$
Allocations aux organismes	25 659	32 111
Salaires et vacances courus	7 955	3 695
	35 928 \$	39 729 \$

6. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, l'Organisme a affecté un montant de 19 803 \$ et il a utilisé un montant de 7 465 \$ en lien avec les programmes Centraide pour ainsi porter le solde au 31 mars 2019 à 30 489 \$ (2018 - 18 151 \$). L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Centraide Haute-Côte-Nord / Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Organisme est lié à une société en raison du fait que cette dernière est contrôlée par la direction générale de l'Organisme.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a comptabilisé des fournitures de bureau et papeterie de 1 500 \$ (2018 - 0 \$) découlant d'une transaction avec cette société liée.

L'opération, conclue hors du cours normal des activités, a été comptabilisée à la valeur d'échange.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

9. RATIO DES COÛTS

Dans ses communications publiques, l'Organisme donne aux collaborateurs des renseignements concernant le ratio des coûts. Le calcul de ce ratio se fait comme suit :

	2019	2018
Coûts directs associés à la collecte de fonds	17,95 %	17,86 %

Le ratio susmentionné a été calculé sur le total des produits.

Centraide Haute-Côte-Nord / Manicouagan

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

A - FRAIS DE COLLECTE DE FONDS

Salaires et avantages sociaux	68 000 \$	60 095 \$
Frais de gestion et d'administration générale (annexe B)	14 883	21 541
Frais postaux	559	820
Intérêts et frais bancaires	1 027	972
Matériel de campagne	19 954	22 844
Publicité et promotion	6 378	2 949
	<hr/>	<hr/>
	110 801 \$	109 221 \$

B - FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Assurances	328 \$	459 \$
Électricité	389	422
Fournitures de bureau et papeterie	3 952	3 443
Frais de déplacements	4 947	9 041
Frais de formation	395	2 347
Loyer	4 081	4 623
Photocopies et location	2 113	1 832
Services professionnels	5 589	5 990
Télécommunications	2 247	2 255
Amortissement des immobilisations corporelles	765	1 266
	<hr/>	<hr/>
	24 806	31 678
Attribution aux frais de collecte de fonds	(14 883)	(21 541)
Attribution aux programmes - Centraide	(9 923)	(10 137)
	<hr/>	<hr/>
	- \$	- \$

C - PROGRAMMES - CENTRAIDE

Salaires et avantages sociaux	30 487 \$	28 280 \$
Cotisations versées à Centraide Canada	5 246	5 010
Frais de gestion et d'administration générale (annexe B)	9 923	10 137
Programme "Mobilisation communautaire"	3 583	5 749
Programme "Retour en classe"	1 960	1 332
Programme "Secours aux familles"	1 922	1 353
	<hr/>	<hr/>
	53 121 \$	51 861 \$